

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC2023/015

DECISION DU MAIRE

Marché public de révision du plan local d'urbanisme – marché public sans publicité ni mise en concurrence

Le Maire de la Commune de Saint-Prix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique notamment son article R. 2122-2 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a décidé de conclure un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour poursuivre la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

CONSIDERANT que le lancement de cette procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence de marché public fait suite à l'infructuosité de la procédure adaptée de marché public ayant le même objet lancée le 20 septembre 2022 et pour laquelle aucune offre n'a été reçue à la date limite de remise des offres fixée le 20 octobre 2022,

DECIDE

Article 1er : De signer le contrat relatif à la poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec la Société INGESPACE, sise 23 rue Nobel 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, pour un montant total de 39 675 € hors taxes (Trente-neuf mille six cent soixante-quinze euros hors taxes) soit 47 610 € toutes taxes comprises (Quarante-sept mille six cent dix euros toutes taxes comprises).

Article 2 : Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa notification et sa durée prévisionnelle est de 19 mois.

Article 3 : Le montant de la dépense sera imputé sur le budget principal de la commune, imputation 611.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date de publication (articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative). Il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 14/02/2023

Le Maire,

Céline VILLECOURT

